



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, le **mercredi 19 décembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Denis Martin.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 décembre 2018

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2018

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 19 décembre 2018 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Acquisition d'un véhicule pour la division gendarmerie – circulation

4.2 Appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de patrouille neuf, ensemble police

4.3 Appel d'offres pour l'acquisition, l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires pour un véhicule de patrouille neuf, ensemble police

4.4 Signature du protocole d'entente concernant la participation du Directeur des poursuites criminelles et pénales et de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à l'élaboration et la mise en application du projet «sexto» – Autorisation de signature

4.5 Nomination d'un (1) policier à un poste de lieutenant-détective

4.6 Nomination de trois (3) policiers à titre d'agents seniors



- 4.7 Adjudication du contrat pour l'achat de mobilier de bureau aux enquêtes
- 4.8 Adoption de la politique administrative portant sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail
- 4.9 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'une solution de billetterie électronique pour les véhicules de patrouille et du support
- 4.10 Neutralité religieuse - désignation d'un répondant pour conseiller sur les demandes d'accommodement pour un motif religieux

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 19 décembre 2018



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

2018-12-068

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

2018-12-069

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 décembre 2018 totalisent un montant de 268 482,91 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 249 481,24 \$ pour la période du 22 novembre au 19 décembre 2018;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2018-12-070

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 décembre 2018 au montant de 268 482,91 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 22 novembre au 19 décembre 2018 au montant de 249 481,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LA DIVISION GENDARMERIE – CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 prévoit l'acquisition de trois véhicules dont un pour la division Gendarmerie - circulation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule Ford Taurus 2015 usagé, comprenant les équipements informatiques Kommander Pro complet, auprès de Cyberkar Systems, pour une somme ne pouvant excéder, après les taxes applicables, vingt-trois mille cinq cent soixante-dix dollars (23 570\$).

D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, et/ou le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer tout document relatif à l'acquisition dudit véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE PATROUILLE NEUF, ENSEMBLE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 prévoit l'acquisition de trois véhicules dont un pour la division Gendarmerie - patrouille;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis, directeur de police, et de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, de procéder à l'acquisition d'un véhicule de patrouille neuf, ensemble police;

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes autorise monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à demander des soumissions par appel d'offres sur invitation pour et au nom de la Régie pour faire l'acquisition d'un véhicule de patrouille neuf, ensemble police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-071

2018-12-072



2018-12-073

4.3 APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET L'INTÉGRATION DES ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES POUR UN VÉHICULE DE PATROUILLE NEUF, ENSEMBLE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 prévoit l'acquisition de trois véhicules dont un pour la division Gendarmerie - patrouille;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis, directeur de police, et de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, de procéder à l'acquisition, l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires pour un véhicule de patrouille neuf, ensemble police;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes autorise monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à demander des soumissions par appel d'offres public pour et au nom de la Régie pour faire l'acquisition, l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires d'un véhicule de patrouille neuf, ensemble police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA PARTICIPATION DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES ET DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN APPLICATION DU PROJET «SEXTO» – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le Directeur des poursuites criminelles et pénales («DPCP») a pour mission de fournir, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes;

ATTENDU QUE le DPCP entend mettre en oeuvre le projet «Sexto», relativement à l'auto-exploitation juvénile, notamment en signant des ententes spécifiques avec les différents services de police desservant le territoire de la province de Québec;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 48 de la Loi sur la police, la Régie de police, ainsi que chacun de ses membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales, et d'en rechercher les auteurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer un tel protocole avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

2018-12-074

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.5 NOMINATION D'UN (1) POLICIER À UN POSTE DE LIEUTENANT DÉTECTIVE

CONSIDÉRANT le processus de sélection du lieutenant détective tenu en fin d'année 2017;

CONSIDÉRANT que le seul policier ayant déposé sa candidature a réussi avec succès l'ensemble du processus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

DE CONFIRMER la nomination de monsieur Bruno Sicotte au poste de lieutenant détective et ce, rétroactivement à compter du 27 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-075

4.6 NOMINATION DE TROIS (3) POLICIERS À TITRE D'AGENTS SÉNIORS

CONSIDÉRANT le processus de sélection des agents seniors tenu en fin d'année 2017;

CONSIDÉRANT que trois (3) policiers ayant déposé leurs candidatures ont réussi avec succès l'ensemble du processus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

DE CONFIRMER la nomination de monsieur Olivier Sirois, de monsieur Mena Méhani et de madame Patricia Galipeau-Minotto aux postes d'agents seniors et ce, rétroactivement à compter du 25 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-076



4.7 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU AUX ENQUÊTES**

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur appel pour l'acquisition de bureaux aux enquêtes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Solutions de bureau Lacombe	Fourniture de bureau Denis	Abicar inc.
Prix avant taxes	10 999,00 \$	11 898,32 \$	17 239,00 \$
TPS	549,95 \$	594,94 \$	861,95 \$
TVQ	1 097,15 \$	1 186,86 \$	1 719,59 \$
Prix après taxes	12 646,10 \$	13 680,12 \$	19 820,54 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition des bureaux des enquêtes à Solutions de bureau Lacombe, plus bas soumissionnaire, pour la somme de 12 646,10 \$ incluant les taxes.

2018-12-077

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 **ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail obligeant les employeurs à se doter d'une politique en prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et en traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à prévenir ou à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de l'organisation, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2018-12-078

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes adopte la politique intitulée «Harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail», telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.9 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE POUR LES VÉHICULES DE PATROUILLE ET DU SUPPORT

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une solution de billetterie électronique pour les véhicules de patrouille et du support (Appel d'offres SP2018-022);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Emergensys Solution	Gtechna
Prix avant taxes	114 370,00 \$	94 093,94 \$
TPS	5 718,50 \$	4 704,70 \$
TVQ	11 408,41 \$	9 385,87 \$
Prix après taxes	131 496,91 \$	108 184,51 \$
Statut	Conforme	Conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition d'une solution de billetterie électronique pour les véhicules de patrouille et du support, à Gtechna, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme ne pouvant excéder 108 184,51 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2018-022, et que cette dépense soit assumée à raison de 20% par la réserve Produits de la criminalité et 80% par les surplus non réservés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 NEUTRALITÉ RELIGIEUSE - DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT POUR CONSEILLER SUR LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENT POUR UN MOTIF RELIGIEUX

CONSIDÉRANT QUE la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes a été sanctionnée le 18 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de cette loi sont applicables à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a l'obligation de prendre les moyens nécessaires pour s'assurer du respect des mesures prévues à la Loi et qu'il doit, à cet effet désigner un répondant qui aura notamment les fonctions suivantes :

- Conseiller la plus haute autorité administrative ainsi que les membres du personnel en matière d'accommodement;
- Formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

2018-12-079



2018-12-080

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

De DÉSIGNER le directeur administratif à titre de répondant pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes en regard des responsabilités découlant de l'entrée en vigueur de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes;

D'AUTORISER celui-ci à suivre la formation dispensée par le Ministère de la Justice en lien avec cette désignation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QU'à 20h30, la séance soit levée.

2018-12-081

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Denis Martin
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier